

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 516 567 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.03.2005 Bulletin 2005/12

(51) Int Cl. 7: A47C 17/84

(21) Numéro de dépôt: 03021084.3

(22) Date de dépôt: 18.09.2003

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(71) Demandeur: Kaempfen, Nicolas
1227 Carouge (CH)

(72) Inventeur: Kaempfen, Nicolas
1227 Carouge (CH)

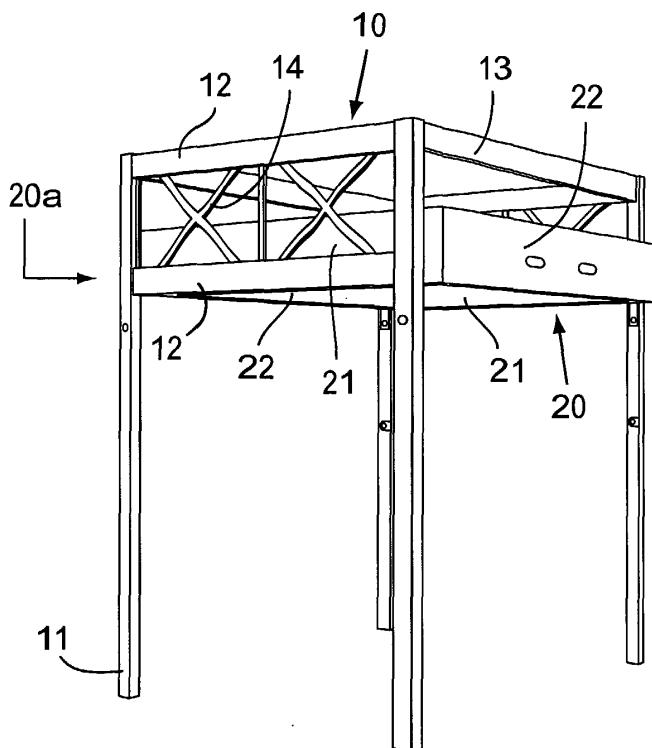
(74) Mandataire: Micheli & Cie
122, rue de Genève,
CP 61
1226 Thonex-Genève (CH)

(54) Lit escamotable en mezzanine

(57) La présente invention concerne un dispositif servant de lit escamotable en mezzanine comportant un bâti (10) équipé d'un cadre (20). Un mécanisme d'escamotage (30) permet d'escamoter le cadre (20) d'une première position d'utilisation (20b) à une deuxième position de rangement (20a). Ce mécanisme (30) compor-

te deux axes (31) positionnés sur le cadre (20), chacun de ces axes (31) étant relié par une bielle (32) à un pivot (33) sur le bâti (10), afin de relier le cadre (20) et le bâti (10), et un mécanisme de synchronisation du mouvement reliant ces deux axes (31) et imposant une rotation synchronisée des deux axes (31).

Fig.1a



EP 1 516 567 A1

Description

[0001] La présente invention a pour objet un dispositif servant de lit escamotable en mezzanine comportant un bâti équipé d'un cadre, un mécanisme d'escamotage permettant d'escamoter le cadre de lit d'une première position d'utilisation à une deuxième position de rangement.

[0002] En général, on connaît ce genre de dispositifs dont le but est de mettre à disposition un meuble transformable. Ainsi, le meuble peut être utilisé dans une première position pour ensuite être transformé dans sa deuxième position afin de libérer de l'espace. Dans le cas présent, le meuble peut servir de lit pendant la nuit pour être transformé pendant la journée afin de disposer de plus d'espace dans la pièce.

[0003] Le document FR 2 729 062 décrit notamment un lit escamotable composé d'un bâti, d'un cadre et d'un mécanisme permettant de positionner le cadre horizontal à plusieurs positions en hauteur, le lit pouvant ainsi être utilisé ou rangé. Le mécanisme d'escamotage utilisé dans ce cas fonctionne à l'aide de moyens d'entraînement électriques comportant notamment un moteur.

[0004] Un dispositif similaire est exposé dans le document CH 678 145, le bâti servant de support étant dans ce cas fixé au plafond de la pièce destinée à être équipée avec le meuble transformable.

[0005] Ces dispositifs font recours à des moyens d'entraînement électriques nécessitant un agencement correspondant du meuble notamment pour héberger le moteur et pour amener du courant pour son fonctionnement. Au niveau esthétique et en ce qui concerne la place prise par ces moyens, ceci a des conséquences défavorables, surtout dans le cas d'un meuble servant de lit. Le fait de recourir à des moyens électriques limite les possibilités d'installation et d'utilisation d'un tel meuble. De même, le fait de fixer le bâti au plafond d'une pièce enlève de la flexibilité d'utilisation du meuble. En plus, les coûts de production et les risques de panne pour ce type de mécanisme d'escamotage sont relativement élevés.

[0006] Le but de la présente invention est de réaliser un dispositif tendant à obvier aux inconvénients précités des systèmes actuels.

[0007] La présente invention a pour objet un dispositif servant de lit escamotable en mezzanine comprenant les caractéristiques énoncées à la revendication 1.

[0008] En particulier, le mécanisme d'escamotage du dispositif comporte deux axes positionnés sur un cadre de lit, chacun de ces axes étant relié par une bielle à un pivot sur un bâti, afin de relier le cadre et le bâti, et un mécanisme de synchronisation du mouvement reliant ces deux axes et imposant une rotation synchronisée des deux axes.

[0009] Dans une forme d'exécution, le mécanisme d'escamotage comporte au moins une biellette sur chaque axe, ces biellettes étant articulées sur des bras pour former un parallélogramme déformable imposant une

rotation synchronisée des deux axes.

[0010] Il est ainsi possible de réaliser un moyen d'escamotage mécanique simple ne faisant pas recours à des moyens électriques. Le mécanisme est agencé, en 5 réduisant le nombre de pièces et en optimisant leur emplacement, de manière efficace et simple afin de réduire les coûts de production et l'entretien. Il peut être facilement installé à l'intérieur d'un caisson intégré naturellement dans le cadre supportant le sommier du lit afin de 10 disposer d'une présentation esthétiquement attractive du meuble.

[0011] De plus, le mécanisme peut comporter au moins un secteur et un levier ou deux secteurs positionnés sur les axes, ceux-ci étant reliés par un ou plusieurs 15 ressorts. Le ressort fournit une force facilitant le déplacement d'une position du cadre à l'autre. Disposant ainsi d'un confort d'utilisation comparable à celui d'un moyen électrique, l'espace nécessaire pour héberger le mécanisme d'escamotage peut en même temps être réduit 20 en améliorant l'esthétique et aussi la flexibilité d'utilisation du meuble.

[0012] Ainsi, le meuble transformable selon la présente invention peut servir de lit dans sa position d'utilisation et permet de libérer facilement de l'espace dans 25 sa position de rangement, par exemple pour se servir d'un bureau, d'une table ou d'autres choses installé sous le cadre du lit.

[0013] D'autres avantages ressortent des caractéristiques exprimées dans les revendications dépendantes 30 et de la description exposant ci-après l'invention plus en détail à l'aide de dessins.

[0014] Les dessins annexés représentent, schématiquement et à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

35 Les figures 1a et 1b illustrent le dispositif, vu de coté en perspective, dans sa position de rangement et sa position d'utilisation.

40 La figure 2 est une vue en perspective du cadre dans sa position de rangement.

La figure 3 représente, vu en perspective, une position intermédiaire du cadre proche de la position de rangement, certaines parties du cadre n'étant pas représentées, comme dans les figures 2 et 6a à 45 6e, afin de montrer en particulier le mécanisme d'escamotage.

Les figures 4a à 4c illustrent le mécanisme de réglage de la force des ressorts prévu sur le mécanisme d'escamotage.

50 Les figures 5a et 5b montrent le dispositif de verrouillage.

Les figures 6a à 6e représentent une succession de 55 positions du cadre lors de son déplacement à partir de sa position de rangement jusqu'à sa position d'utilisation.

[0015] L'invention va maintenant être décrite en détail en référence aux dessins annexés qui illustrent à titre

d'exemple une forme d'exécution de l'invention.

[0016] En référence aux figures 1a et 1b, on remarque d'abord que le lit escamotable selon la présente invention est un ensemble indépendant constituant une mezzanine escamotable.

[0017] Cette mezzanine se compose d'un bâti 10 formé de quatre poteaux verticaux 11 reliés ensemble par une structure rigide 12, 13, 14, par exemple triangulée, assurant la stabilité et la rigidité de l'ensemble.

[0018] Ce bâti 10 sert de support à un cadre horizontal 20 formé normalement de deux caissons longitudinaux 21 reliés par deux planches transversales 22, comme indiqué à la figure 2 où les faces des caissons 21 chantant dans cette vue le mécanisme d'escamotage ne sont pas représentées. Le cadre 20 pourrait également être formé par deux caissons transversaux reliés par deux planches longitudinales, en modifiant l'emplacement des mécanismes d'escamotage en conséquence, comme il ressortira des explications suivantes. Dans une autre forme d'exécution faisant recours à un mécanisme d'escamotage plus simple et asymétrique, le cadre 20 pourrait être formé par un caisson et une poutre correspondante remplaçant le deuxième caisson, ces deux pièces étant de nouveau reliées par deux planches.

[0019] Chaque caisson 21 du cadre 20 renferme un mécanisme d'escamotage 30 comportant deux axes 31, comme le montre la figure 3 où la face extérieure respectivement intérieure des caissons n'est pas représentée afin de montrer les détails du mécanisme 30. Un axe 31 d'un mécanisme d'escamotage 30 peut traverser physiquement tout le cadre 20 en reliant deux mécanismes d'escamotage 30 dans les caissons 21 situés de chaque côté du cadre 20 ou peut n'avoir que la longueur correspondant à l'épaisseur d'un caisson 21. De préférence, au moins un des deux axes 31 d'un mécanisme d'escamotage 30 traverse le cadre 20, comme le montre la figure 3. Chacun de ces axes 31 est relié à ses extrémités extérieures par une bielle 32 à un pivot 33 que comporte chaque poteau 11 du bâti 10. L'emplacement du pivot 33 dans les poteaux 11 ainsi que la longueur des bielles 32 sont choisis de façon à ce que, d'une part, la position de rangement du cadre 20 libère suffisamment d'espace pour pouvoir utiliser la place en dessous de ce cadre 20 et que, d'autre part, la position d'utilisation du lit et notamment du cadre 20 se trouve à une hauteur convenable. Le dispositif peut aussi être équipé d'une échelle 23 permettant à l'utilisateur de monter dans le lit sans aucun effort, comme le montre la figure 1b.

[0020] Chaque axe 31 du mécanisme d'escamotage 30 de chaque caisson 21 porte au moins une bielle 34, les extrémités des deux bielles 34 des deux axes 31 étant articulées sur des bras 35 pour former un parallélogramme déformable imposant une rotation synchronisée des deux axes 31. De préférence, deux côtés opposés, soit longitudinal ou transversal, du cadre 20 sont équipés d'un mécanisme d'escamotage 30, c'est-

à-dire que des bras 35 se trouvent ainsi dans deux caissons 21 situés sur deux côtés opposés du cadre 20. Dans le cas d'un système d'escamotage asymétrique, le deuxième caisson peut être remplacé par une simple

5 poutre, comme mentionné ci-dessus, cette poutre ne comportant qu'un pivot 33 relié par une bielle 32 à l'axe 31 au lieu d'un mécanisme d'escamotage 30 complet. Dans le cas préféré de deux caissons 21, le système 10 d'escamotage d'un cadre 20 comporte deux mécanismes d'escamotage 30 et est donc symétrique. Les bielles 34 sont de préférence montées perpendiculairement à la bielle 32 correspondante, comme cela est illustré dans la figure 3, et les bras 35 comportent, à chacune de leurs extrémités, une partie arquée arrondissant 15 les coins du parallélogramme déformable afin de permettre le rapprochement maximal des bras 35 dans la position horizontale de la bielle 34, c'est-à-dire dans la position de rangement 20a et d'utilisation 20b du cadre 20, où les liaisons d'articulation entre les bielles 34 et les bras 35 doivent trouver la place entre les 20 deux bras 35 correspondants. Cet ensemble de bielles 34 et de bras 35 forme un mécanisme de synchronisation du mouvement des axes 31.

[0021] Une variante entre plusieurs autres, non représentée, à la solution précédente pour former un tel mécanisme de synchronisation du mouvement comporte au moins un pignon sur chaque axe 31, ces pignons étant reliés par une chaîne pour former une connexion cinématique imposant une rotation synchronisée des 25 deux axes 31. Il est évident que l'ensemble pignon et chaîne est équivalent au mécanisme utilisant des bielles 34 et des bras 35, et les remarques du paragraphe précédent s'appliquent de façon analogue à cette solution.

[0022] Le mécanisme de synchronisation du mouvement qui est positionné sur les axes 31 et relie ces deux axes 31 en imposant une rotation synchronisée des deux axes 31 fait partie du mécanisme d'escamotage 30 et peut ainsi être réalisé de façon différente.

[0023] Après cette description de la liaison entre le cadre 20 et le bâti 10 voir du mécanisme d'escamotage 30, il est clair que les positions d'utilisation 20b et de rangement 20a du cadre 20 se trouvent, pour le dispositif selon la présente invention, d'un côté et de l'autre 45 des axes 33a de pivotement du cadre 20, c'est-à-dire des pivots 33 du bâti.

[0024] Chaque axe 31 du mécanisme d'escamotage 30 de chaque caisson 21 peut encore porter au moins 50 un secteur 36, les deux secteurs 36 d'un mécanisme 30 étant reliés par un ou plusieurs ressorts 37. La force des ressorts 37 aide à la remontée et amortit le mouvement descendant du cadre 20. La force des ressorts 37 peut être ajustée par l'intermédiaire des secteurs 36 susmentionnés du fait que les ressorts 37 ou des liaisons intermédiaires correspondantes, par exemple un fil 371 entre un secteur 36 et un ressort 37, peuvent être accrochés à plusieurs endroits le long du pourtour extérieur de chaque secteur 36 mettant ainsi les ressorts 37 sous

une tension plus ou moins forte et permettant simultanément de modifier l'angle d'attaque d'un ressort. Un, voire même les deux secteurs 36 peuvent aussi être remplacés par un simple levier en limitant, voire supprimant la possibilité de varier le couple exercé par les ressorts 37 sur les secteurs 36. Cet ensemble de secteurs et ressorts joue donc le rôle d'un dispositif d' entraînement pour le mécanisme d'escamotage afin de faciliter le mouvement du cadre par l'utilisateur. Afin de citer une solution alternative, cette disposition pourrait être remplacée par exemple par des ressorts spiraux montés individuellement sur les axes 31.

[0025] Les figures 4a à 4c montrent en détail une des formes d'exécution possibles d'un tel secteur 36 sur lequel est engagé un fil 371 le reliant au ressort correspondant 37. Le long du pourtour extérieur de ce secteur 36 sont agencés plusieurs trous 361 permettant d'y introduire une cheville d'arrêt 362 sur laquelle est fixé le fil 371 susmentionné, ceci étant représenté à la figure 4a. En modifiant l'emplacement de la cheville d'arrêt 362 sur le pourtour du secteur, la tension exercée sur le ressort 37 ainsi que son angle d'attaque par rapport au secteur 36 peuvent être réglés. A l'aide d'une cheville de prolongement 363 introduite en plus de la cheville d'arrêt dans un autre trou 361 le long du pourtour de ce secteur 36 et en faisant passer le fil 371 sur cette cheville de prolongement 363, la tension du ressort 37 peut encore être renforcée tout en modifiant l'angle d'attaque comme avant, cette disposition étant illustrée à la figure 4b. Il existe aussi d'autres moyens pour réaliser le réglage de la tension, par exemple en enroulant le fil 371 sur la cheville d'arrêt 362 en tournant cette dernière qui peut à cet effet être agencée sous forme d'une vis. Pour l'introduction facile des chevilles 362 et/ou 363 et un réglage plus facile une fois le lit étant monté, des orifices 211 sont prévus dans les planches intérieures des caissons 21 d'un cadre 20, par exemple en face des trous 361 du secteur 36, le cadre 20 étant dans la position de rangement 20a. Ces orifices 211 et les chevilles 362 et 363 sont illustrés dans la figure 4c, la cheville de prolongement 363 étant montrée dans sa position dégagée et dans la position engagée.

[0026] Il existe notamment plusieurs possibilités de montage relatif des pièces du mécanisme d'escamotage 30. Si les axes 31 sont montés face, dans le cadre 20, par exemple à l'aide de roulements ou des simples ouvertures, les bielles 32, les biellettes 34 et, le cas échéant, les secteurs 36 sont fixés rigidement les uns par rapport aux autres et de préférence aussi à ces axes 31. Les axes 31 peuvent aussi être fixés au cadre 31, cas dans lequel les bielles 32, les biellettes 34 et le cas échéant les secteurs 36 sont fixés rigidement les uns par rapport aux autres et les axes 31 pivotés face sur cet ensemble. Une remarque similaire s'applique aux pivots 33 qui sont montés de manière pivotante soit dans les bielles 32 soit dans les poteaux 11 (voire les deux).

[0027] Le dispositif peut encore comporter un dispositif de verrouillage permettant de verrouiller le cadre 20 dans au moins une de ses positions extrêmes. Ce dispositif de verrouillage peut être intégré dans les axes 31, comme illustré aux figures 5a et 5b. De préférence,

5 un axe 31 d'un mécanisme d'escamotage est à cet effet réalisé par un tube d'une longueur correspondant environ à l'épaisseur d'un caisson 21 et monté de façon pivotante dans le cadre 20 en formant un ensemble rigide avec la bielle 32, la biellette 34 et, le cas échéant, le secteur 36. Dans cet axe 31 vient se loger un corps cylindrique 311, un tube ou un cylindre, d'une longueur légèrement plus élevée que l'axe 31. Le corps 311 est coupé en biseau à l'extrémité extérieure orientée vers le poteau 11 du bâti 10 et comporte une goupille 312 à l'extrémité intérieure. Un guide 313 comportant des rainures recevant la goupille 312 du corps 311 est fixé au cadre 20 de façon à contraindre le mouvement du corps 311 dans l'axe 31 en avant et en arrière en empêchant simultanément sa rotation. Au moins un ressort 314 permet de pousser le corps 311 vers l'extérieur, celui-ci pouvant se rétracter à l'intérieur du cadre 20 quand son extrémité extérieure coupée en biseau vient toucher le poteau 11. Ce dernier est équipé d'au moins un arrêt, par exemple sous forme d'une gâche 111 formée dans le poteau en face des positions où vient le corps 311 dans la position basse et/ou haute du cadre 20. Sous l'effet de la force du ou des ressorts 314, le corps 311 peut s'encliquer dans la gâche 111 dans le poteau, verrouillant ainsi le cadre 20 dans sa position de rangement en haut ou la position d'utilisation en bas. En retirant le corps 311, par exemple à l'aide d'une cordelette 315, le cadre 20 peut de nouveau être déverrouillé. Le dispositif de verrouillage peut également être placé ailleurs dans le caisson 21, au lieu d'être placé dans l'axe 31, tout en restant apte à coopérer avec le bâti 10. En général, ce dispositif de verrouillage peut être prévu par exemple à la partie avant du lit, de préférence de chaque côté, l'axe avant étant donc physiquement en deux parties, tandis que l'axe arrière du lit peut être en une pièce afin de servir à mieux synchroniser le mouvement du cadre en reliant physiquement les deux mécanismes d'escamotage 30 logé dans deux caissons 21 de chaque côté du cadre 20.

[0028] De plus, un dispositif d'amortissement 38 peut être prévu sur le cadre 20 ou sur le bâti 10. Comme le montre la figure 5a, ce dispositif d'amortissement 38 peut être constitué par un arrêt hydraulique positionné à l'intérieur d'un caisson 21 de manière à ce qu'il coöpère avec le mécanisme d'escamotage 30, par exemple 45 un secteur 36, pour amortir le cadre 20 entraîné en position haute 20a par les ressorts 37. Il pourrait également être constitué par un ressort, un caoutchouc OU tout autre moyen apte à remplir cette fonction d'amortissement, et la coopération pourrait se faire avec la biellette 34, la bielle 32 ou une autre pièce du mécanisme d'escamotage 30.

[0029] La suite des figures 6a à 6e permet d'expliquer le fonctionnement du dispositif. La figure 6a montre le

cadre 20 en position haute, c'est-à-dire dans la position de rangement 20a. En tirant horizontalement, éventuellement après avoir déverrouillé le cadre 20 à l'aide de la cordelette 315, sur une des planches transversales 22, qui peut à cet effet comporter des ouvertures servant de poignée, le cadre 20 se déplace, tout en restant horizontal, vers l'avant et le bas, les positions intermédiaires du cadre 20 étant illustrées aux figures 6b et 6c, puis vers l'arrière et vers le bas, voir la figure 6d, pour finir son déplacement en position basse d'utilisation 20b illustrée à la figure 6e. Dans cette position, le cadre est à nouveau verrouillé s'il est équipé du dispositif de verrouillage décrit ci-dessus. Il est à remarquer que pendant ce déplacement les ressorts 37 se tendent compensant le poids du cadre 20 et permettant un déplacement aisément et sans à-coup. La force exercée par les ressorts 37 augmente à partir de la position de rangement 20a pour devenir maximale dans la position intermédiaire de la figure 6d et diminuer ensuite légèrement jusqu'à la position d'utilisation 20b. Elle peut être ajustée à l'aide des secteurs 36 et des chevilles 362, 363 susmentionnés, formant un mécanisme de réglage de la force des ressorts 37.

[0030] En tirant à nouveau sur la planche transversale 22, on repasse de la position basse illustrée à la figure 6e à la position haute du cadre 20 illustrée à la figure 6a. Pour ce mouvement ascendant, la force des ressorts 37 aide à la remontée du cadre de sorte que la force nécessaire pour ce relevage est minime, voire que le cadre est auto-montant de par la force des ressorts qui peut également, à la place du dispositif de verrouillage, tenir le cadre en position haute.. Proche de la position de rangement 20a, le dispositif d'amortissement permet d'amortir le mouvement du cadre 20 entraîné par la force des ressorts 37 en s'appliquant par exemple sur les secteurs 36 du mécanisme d'escamotage 30, comme illustré à la figure 6a.

[0031] Le cadre 20 peut servir de support à un sommier et un matelas pour constituer une mezzanine escamotable. Les dimensions du cadre 20 dépendent de la taille du lit souhaité et peut par exemple correspondre à un lit simple ou un lit double.

[0032] Il est également possible de prévoir deux cadres 20 sur le bâti 10 afin de disposer d'un lit superposé escamotable. Dans ce cas, la longueur des bielles 32 et l'emplacement des pivots 33 de ces deux cadres 20 sont choisis de préférence de manière à ce que les positions de rangement 20a des deux cadres 20 se trouvent assez rapprochées l'une par rapport à l'autre tandis que les positions d'utilisation 20b sont similaires aux positions des sommiers de lits superposés normal. Dans ce cas, les plans de mouvement des bielles 32 des deux cadres 20 doivent être légèrement décalés afin de permettre que la bieille 32 du cadre bas puisse passer le pivot 33 du cadre haut.

[0033] En résumé, il est à noter que le lit escamotable en mezzanine selon la présente invention est caractérisé principalement par les caractéristiques suivantes: Il

présente un bâti, ce bâti étant équipé d'un cadre. Un mécanisme permet d'escamoter le cadre d'une première position basse d'utilisation à une deuxième position haute de rangement. Le mécanisme, positionné sur le cadre, comporte deux axes, chacun de ces axes étant relié par une bielle à un pivot sur le bâti, afin de relier le cadre et le bâti. Il comporte encore un mécanisme de synchronisation du mouvement reliant ces deux axes et imposant une rotation synchronisée des deux axes. Ce mécanisme de synchronisation du mouvement peut être réalisé par au moins une biellette sur chaque axe, ces biellettes étant articulées sur des bras pour former un parallélogramme déformable imposant une rotation synchronisée des deux axes. De préférence, le mécanisme d'escamotage comporte aussi, également sur ces axes, au moins un secteur et un levier ou deux secteurs, ceux-ci étant reliés par un ou plusieurs ressorts afin de disposer d'un dispositif d'entraînement pour fournir une force facilitant le déplacement d'une position à l'autre du cadre.

[0034] Le dispositif selon la présente invention met ainsi à disposition un meuble transformable pouvant servir de lit la nuit dans sa position d'utilisation et occupant peu d'espace durant la journée dans sa position de rangement, ce but étant achevé de façon simple, efficace et peu coûteuse grâce aux caractéristiques susmentionnées.

30 Revendications

1. Dispositif servant de lit escamotable en mezzanine comportant un bâti (10) équipé d'au moins un cadre (20), au moins un mécanisme d'escamotage (30) permettant d'escamoter un cadre (20) d'une première position d'utilisation (20b) à une deuxième position de rangement (20a), **caractérisé par le fait que** le mécanisme d'escamotage (30) comporte deux axes (31) positionnés sur le cadre (20), chacun de ces axes (31) étant relié par une bielle (32) à un pivot (33) sur le bâti (10), afin de relier le cadre (20) et le bâti (10), et **par le fait que** le mécanisme d'escamotage (30) comporte encore un mécanisme de synchronisation du mouvement reliant ces deux axes (31) et imposant une rotation synchronisée des deux axes (31).
2. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le mécanisme de synchronisation du mouvement comporte au moins une biellette (34) sur chaque axe (31), ces biellettes (34) étant articulées sur des bras (35) pour former un parallélogramme déformable imposant une rotation synchronisée des deux axes (31).
3. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** le mécanisme de synchronisation du mouvement comporte au moins un pignon sur cha-

- que axe (31), ces pignons étant reliés par une chaîne pour former une connexion cinématique imposant une rotation synchronisée des deux axes (31).
4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le mécanisme d'escamotage (30) comporte, sur les axes (31), un dispositif d'entraînement comportant au moins un secteur (36) et un levier ou deux secteurs (36), ceux-ci étant reliés par un ou plusieurs ressorts (37) afin de fournir une force facilitant le mouvement d'une position (20a) du cadre (20) à l'autre (20b).
- 5
5. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait qu'un secteur** (36) est agencé de façon à ce que le ou les ressorts (37) peuvent être accrochés à plusieurs endroits le long du pourtour extérieur de chaque secteur (36) en les mettant sous une tension plus ou moins forte et/ou en modifiant leur angle d'attaque.
- 10
- 15
- 20
6. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait qu'un secteur** (36) est pourvu de trous (361) disposés le long du pourtour extérieur et pouvant recevoir une cheville d'arrêt (362) et/ou une cheville de prolongement (363)
- 25
7. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comprend un dispositif de verrouillage coopérant avec un arrêt (111) placé sur le bâti (10) et permettant de verrouiller le cadre (20) dans au moins une de ses positions extrêmes (20a, 20b).
- 30
8. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le dispositif de verrouillage comprend un corps cylindrique (311) coupé en biseau à son extrémité extérieure et portant une goupille (312) à l'extrémité intérieure, un guide (313) fixé au cadre (20) recevant la goupille (312) de façon à contraindre le mouvement du corps (311) en avant et en arrière en empêchant simultanément sa rotation, au moins un ressort (314) poussant le corps (311) vers l'extérieur, celui-ci pouvant se rétracter à l'intérieur du cadre (20) quand son extrémité extérieure coupée en biseau vient toucher le bâti (10) pour ensuite s'encliquer dans l'arrêt (111) afin de verrouiller le cadre (20), et un moyen (315) pour rétracter le corps cylindrique (311) afin de déverrouiller le cadre (20).
- 35
- 40
- 45
- 50
9. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comprend un dispositif d'amortissement (38) coopérant avec le mécanisme d'escamotage (30) pour amortir le mouvement du cadre (20) entraîné en position haute (20a).
- 55
10. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les positions d'utilisation (20b) et de rangement (20a) du cadre (20) sont agencées d'un côté et de l'autre des axes (33a) de pivotement du cadre (20).
11. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le cadre (20) du dispositif comporte deux caissons (21) et deux planches (22) reliant les caissons (21) entre eux, chaque caisson (21) renfermant un mécanisme d'escamotage (30).
12. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte deux cadres (20) superposés.

Fig.1a
Fig.1b

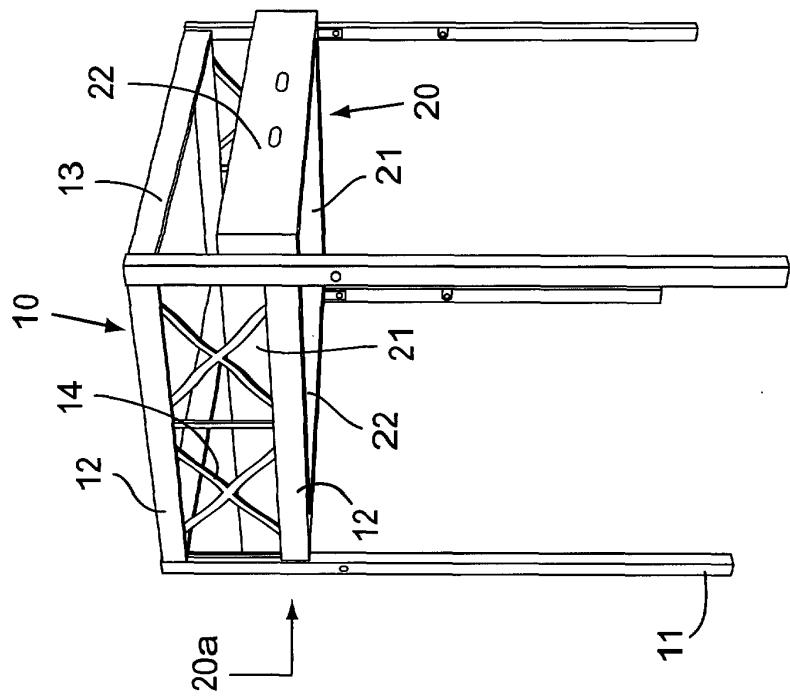
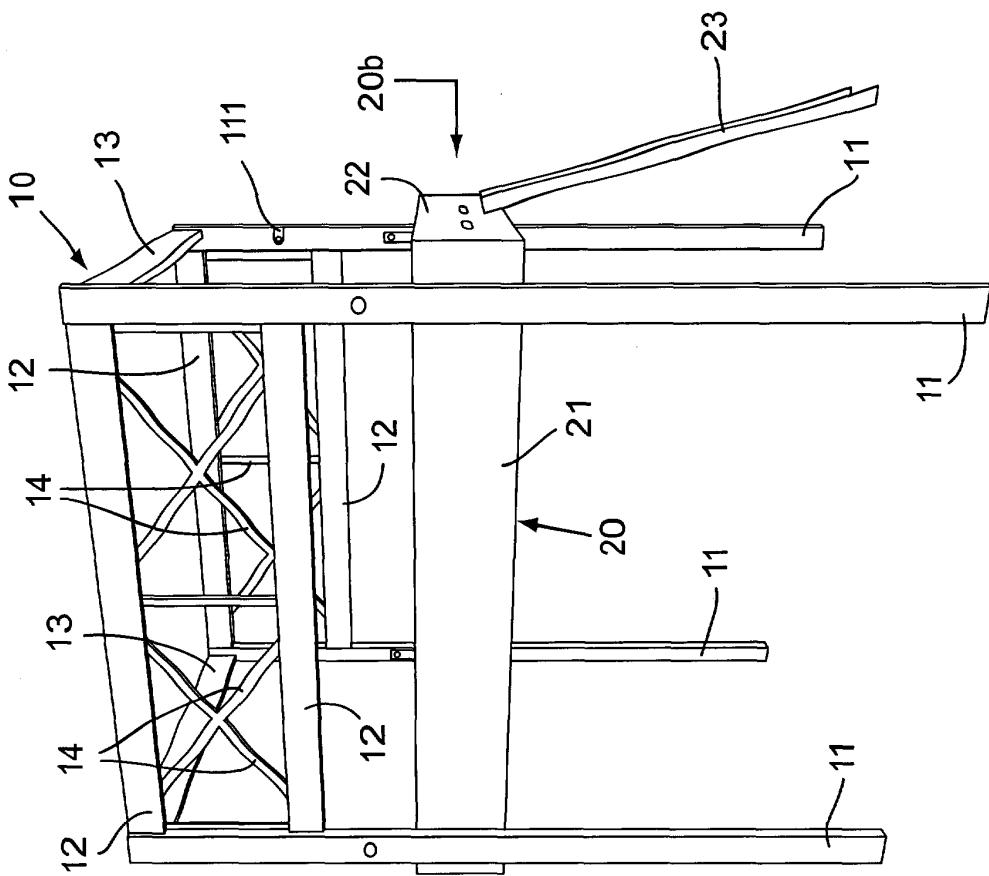


Fig.2

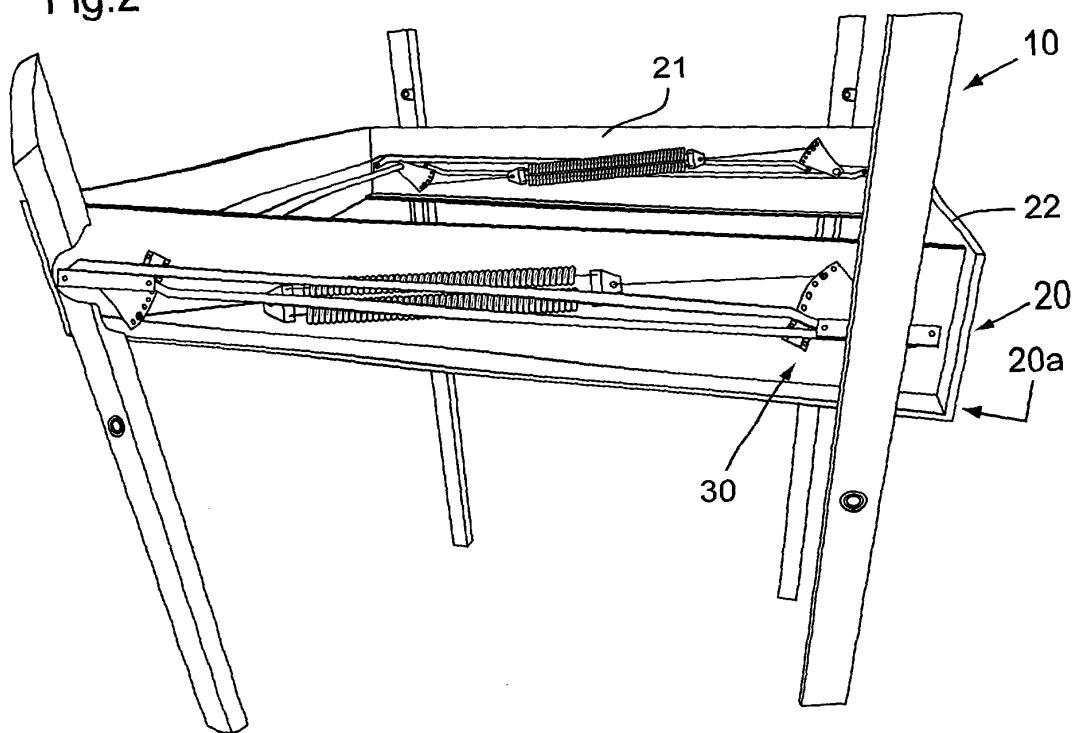


Fig.3

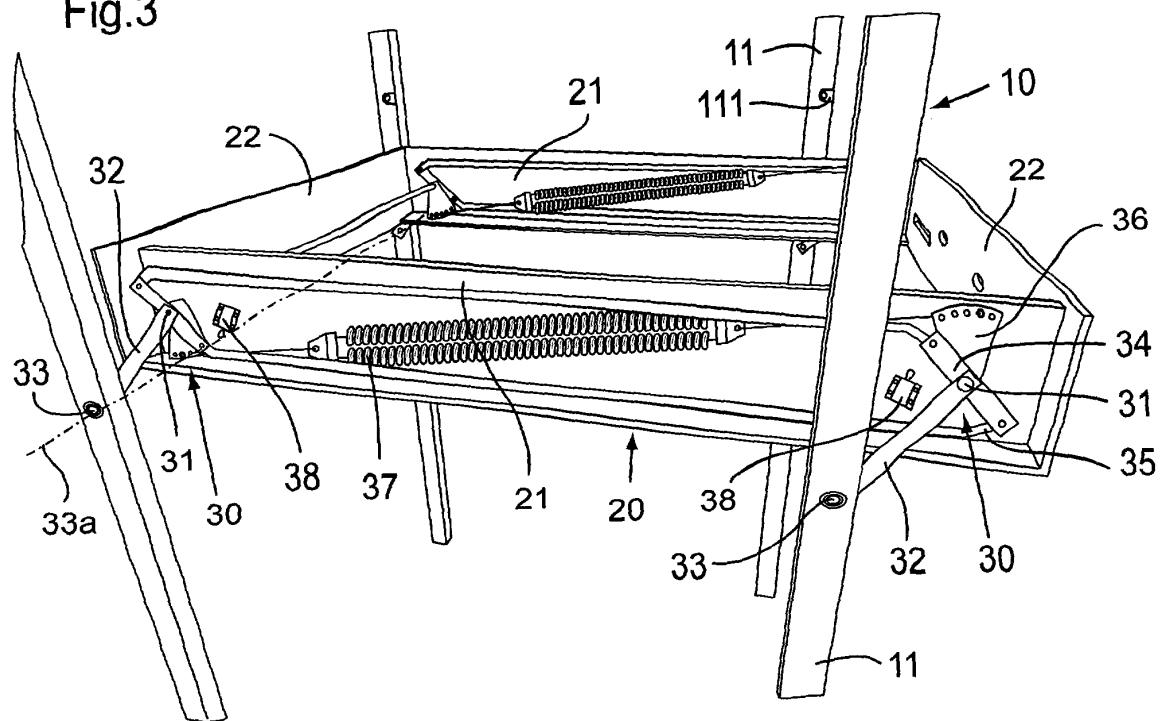


Fig.4a

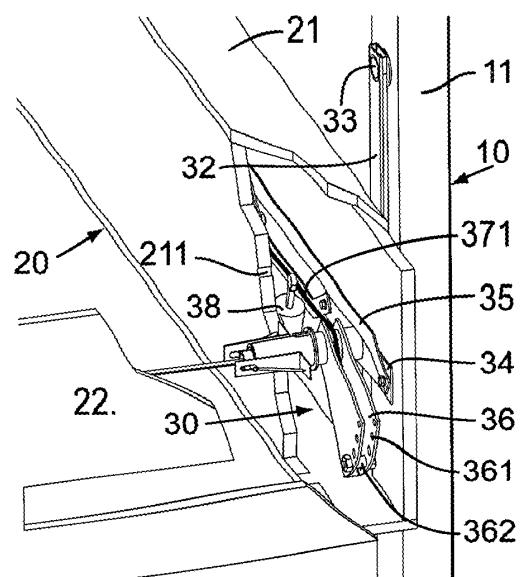


Fig.4b

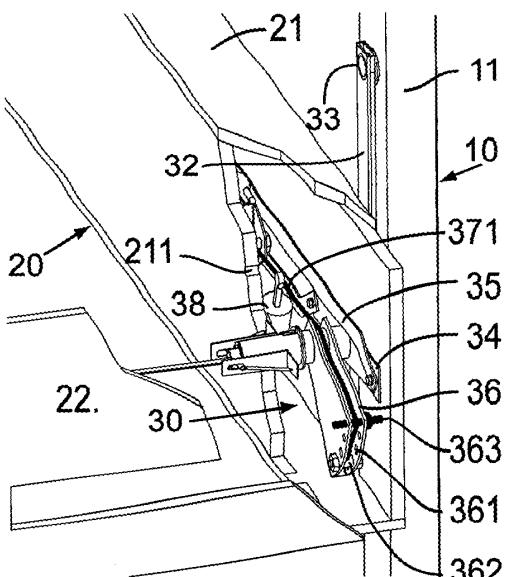


Fig.4c

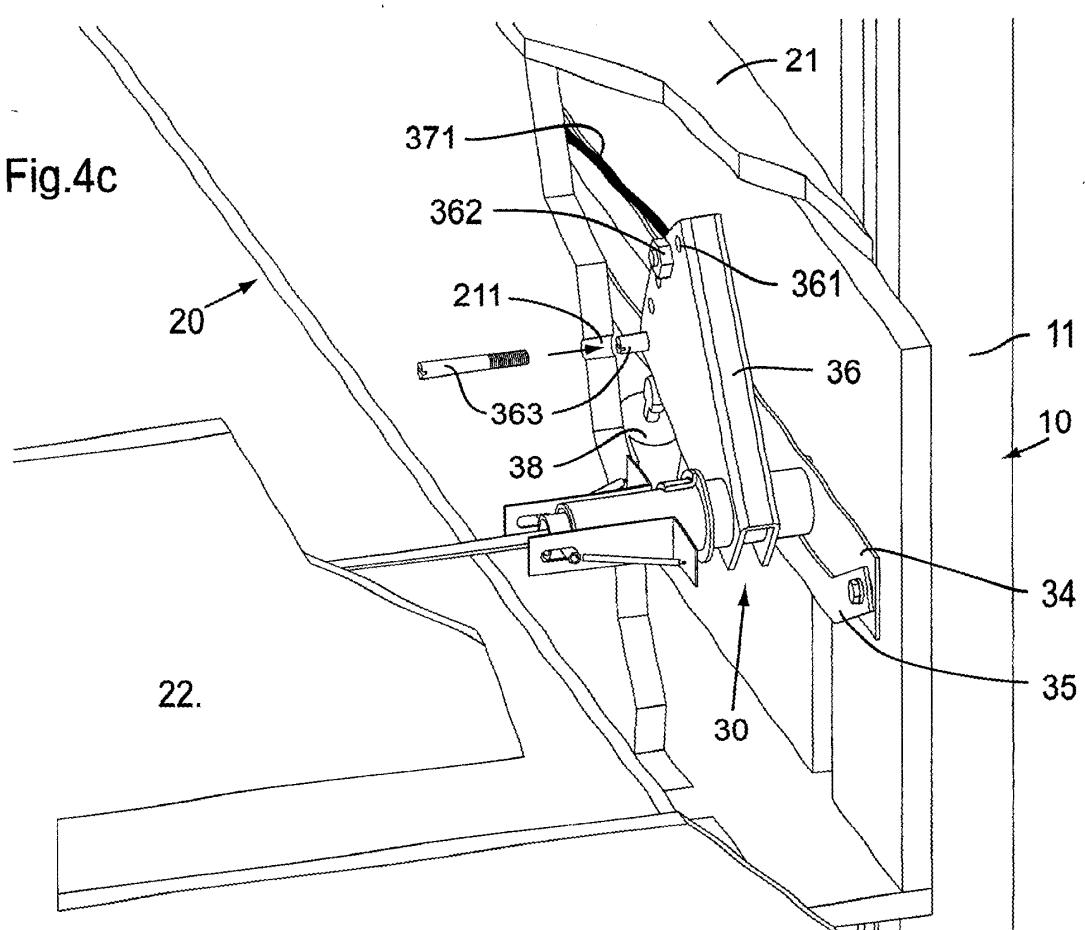


Fig.5a

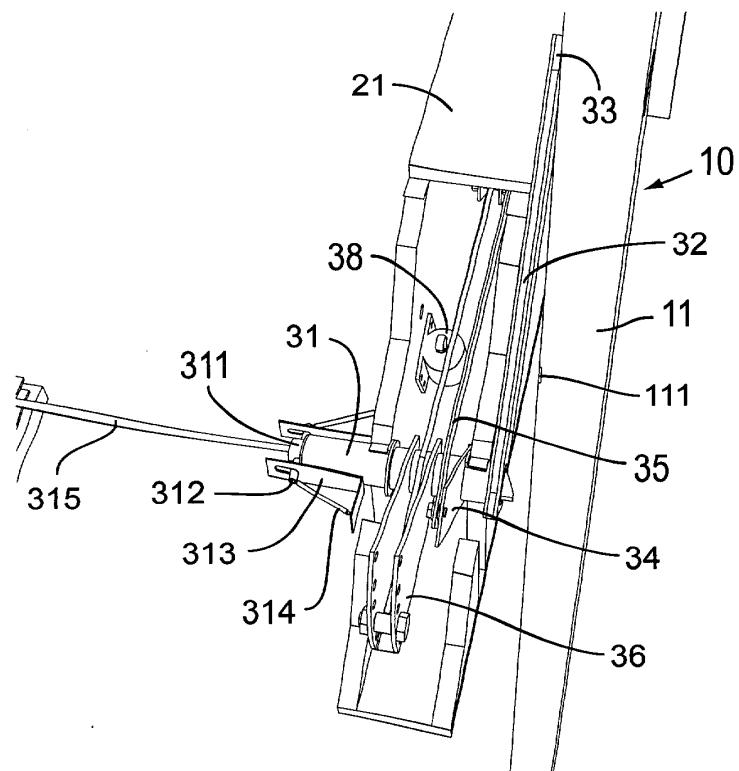
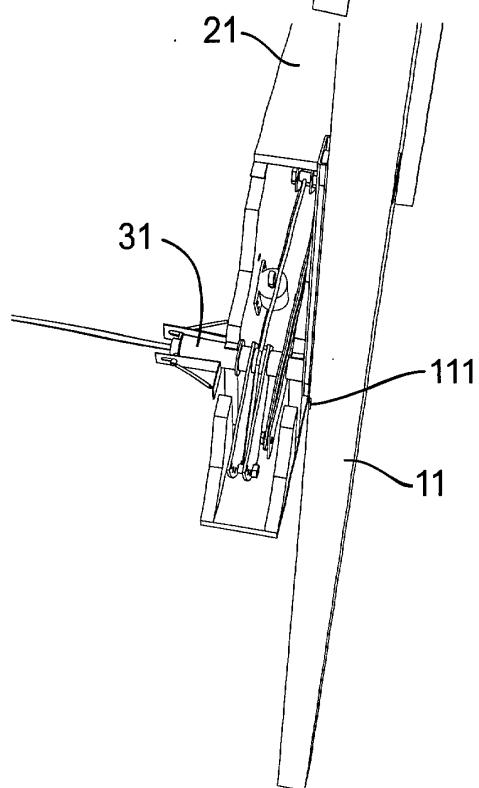
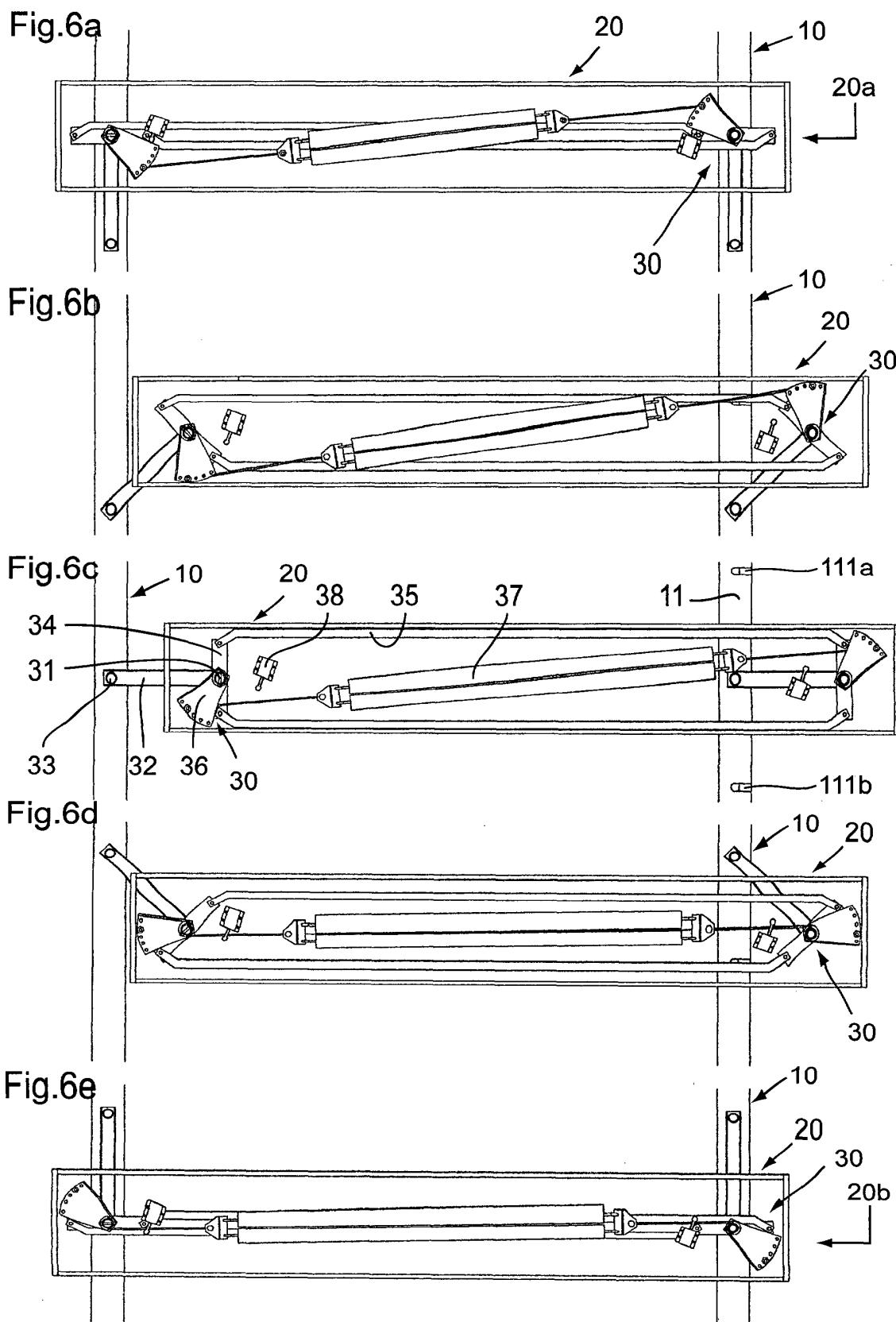


Fig.5b







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 02 1084

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	US 3 745 595 A (NAGY E) 17 juillet 1973 (1973-07-17)	1,4,5,7, 10-12	A47C17/84
A	* colonne 1, ligne 26 - colonne 4, ligne 12; figures 1-3 *	2,3,6,8, 9	
A	---		
A	US 3 829 912 A (QUAKENBRUSH H) 20 août 1974 (1974-08-20) * colonne 2, ligne 9 - colonne 7, ligne 27; figures 1-9 *	1-12	
A	---		
A	FR 2 591 876 A (AVRIL JOEL) 26 juin 1987 (1987-06-26) * page 7, ligne 10 - page 11, ligne 31; figures 1-6 *	1-12	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	MUNICH	25 février 2004	Klintebäck, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 02 1084

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-02-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 3745595	A	17-07-1973	AUCUN		
US 3829912	A	20-08-1974	AUCUN		
FR 2591876	A	26-06-1987	FR 2591876 A1	26-06-1987	
			FR 2610496 A2	12-08-1988	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82